



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	<b>Présents</b> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <b>Excusés</b> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <b>Secrétaire de séance</b> : Claire GÉRY <b>Également présents</b> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.
--	---

**B231012-01**

### **Objet :**

**Bâtiments / Petite-enfance : Étude CAUE pour le projet nouveaux bâtiments micro-crèche, Espace de Vie Social et ADMR**

Le Vice-Président en charge des Bâtiments (Christian REY) expose :

Considérant que la qualité du cadre de vie et la gestion équilibrée de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sont un élément majeur de toute politique de développement,

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a été créé par le législateur et mis en place par le Conseil général pour offrir aux collectivités un outil professionnel pour un développement qualitatif,

Considérant que la Communauté de Communes du Diois adhère à l'association CAUE de la Drôme,

Considérant que les locaux de la micro-crèche Les Lucioles sont vieillissants et que des travaux provisoires sont programmés fin 2023 - début 2024, notamment pour améliorer la cuisine en vue de la fourniture des repas,

Considérant qu'en parallèle, une étude serait conduite par le CAUE pour définir la mise en œuvre d'un projet global portant sur la requalification d'un tènement bâti par la Commune de Lus la Croix Haute et la Communauté des Communes du Diois (CCD) avec l'appui d'EPORA,

Considérant qu'en lieu et place de ce bâtiment voué à être démolit et dépollué par EPORA, il est envisagé d'y construire un bâtiment, dont le projet sera porté par la Commune, l'intercommunalité et l'ADMR,

Considérant que cette nouvelle construction devra accueillir plusieurs usages et que l'étude CAUE comporterait 2 phases : une phase de réflexion globale sur le secteur et une phase de mise en œuvre du projet de bâtiment micro-crèche / EVS / ADMR,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la convention d'accompagnement avec le CAUE de la Drôme dans la réflexion sur la mise en œuvre d'un programme d'aménagement pour le projet nouveaux bâtiments micro-crèche, Espace de Vie Social et ADMR,**
- **valide la prise en charge par la collectivité de l'étude sur le projet global (ce travail comprend 17 jours d'appui CAUE, 6 jours déjà financés au travers de l'adhésion annuelle et 11 complémentaires facturés 4 653 €).**
- **autorise le Président à signer la/les conventions s'y rapportant.**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com

- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Publié le : **17 OCT. 2023**

Délibérations – BC 12 octobre 2023 – B231012-01

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-signature.com

99\_DE-026-242600534-20231017-B231012\_01-



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.
--	--

**B231012-02**

### Objet :

**Bâtiments / Petite-enfance : Demande de subvention CAF pour les petits travaux dans les bâtiments intercommunaux des crèches du Diois**

Le Vice-Président en charge des Bâtiments (Christian REY) expose :

Vu l'article L2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux sont envisagés dans différents bâtiments hébergeant les crèches du Diois, selon les plans de financement ci-joints :

#### Micro-crèche « Les Zenfants D'abord »

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Création d'une pente en béton	245.00 €	Fonds propres CCD	209.00€	20%
Changement du chauffe-eau	800.00 €	Subvention CAF	836.00€	80%
<b>Total dépenses</b>	<b>1 045.00€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 045.00€</b>	<b>100%</b>

#### Multi-accueil « Les 4 Jeux Dye »

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Fourniture et pose de 2 meubles-vestiaires complémentaires	2 798.70 €	Fonds propres CCD	559.74€	20%
		Subvention CAF	2 238.96€	80%
<b>Total dépenses</b>	<b>2 798.70€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>2 798.70€</b>	<b>100%</b>

#### Micro-crèche -Les Lucioles ADMR

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Etude CAUE- projet nouveau bâtiment crèche, espace de vie social, ADMR	4 653.00 €	Fonds propres	930.60€	20%
		Subvention CAF	3 722.40€	80%
<b>Total dépenses</b>	<b>4 653.00€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>4 653.00€</b>	<b>100%</b>

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Travaux d'amélioration et mise aux normes dans les locaux actuels provisoires	30 000.00 €	Fonds propres	6 000.00€	20%
		Subvention CAF	24 000.00€	80%
<b>Total dépenses</b>	<b>30 000.00€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>30 000.00€</b>	<b>100%</b>

1e 17/10/2023

Application au site E-legisire.com

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAT  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURELLES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOBIE  
BRETHE  
CHALANCON  
CHAMAILLO  
CHARENS  
CHATELON EN DIOIS  
DIE  
ESTABLIT  
GIANDAGE  
GUMMIANE  
JONCHÈRES  
LA BATHIE-DES-FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAIL-D'AIX  
LES-PINS  
LESCHES-EN-DIOIS  
LIEC-EN-DIOIS  
LES-LA-FRÈRE-HAUTE  
MANGIAT  
MENGILOZ  
MISCON  
MONTAIGRE-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONTET-ST-AUBAN  
PONTAUX  
POYOLS  
PRADELLE  
RICOURBEAU-JANVAL  
ROCHÉFORSCHAL  
ROMIÈRE  
ROTHIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDRÉ-EN-DIOIS  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-DIOIS  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
STE-CROIX  
VACHERES-EN-QUINI  
VAL-MARAVEI  
VALPOMME  
VOLVINT

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide les demandes de subvention conformément aux plans de financements énoncés ci-dessus,
- autorise le Président à signer les conventions s'y rapportant,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



The image shows a blue square logo with the text "Pays Diois" in a stylized font. Below the logo, the text "Communauté des Communes du Diois" is written in a smaller font. A large, dark blue ink signature is written over the logo and extends downwards and to the left.

Publié le : **17 OCT. 2023**

Délibérations – BC 12 octobre 2023 – B231012-02

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-legalre.com?

99\_DE-026-242600534-20231017-B231012\_02-



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.
--	---

**B231012-03**

### Objet :

### **Natura 2000 : Restauration d'un réseau de plan d'eau aux sources de la Drôme**

La Vice-Présidente en charge de Natura 2000 (Catherine PELLINI) expose :

Vu l'article L2331-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui élargit la mission confiée aux agences de l'eau en renforçant leur soutien aux actions sur la biodiversité, en complément d'une gestion équilibrée et durable de la ressource eau et des milieux aquatiques,

Considérant que dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention, l'agence de l'eau lance des appels à projets annuels sur la thématique de l'eau et de la biodiversité, et que, dans le cadre de l'animation des sites *Natura 2000 des sources de la Drôme jusqu'à la confluence Drôme-Bez*, le service Natura 2000 souhaite porter un projet de restauration de plans d'eaux sur la commune de la Bâtie-des-Fonts,

Considérant que la restauration de ces plans d'eau est estimée prioritaire par les acteurs du territoire et que le projet est en accord avec le document d'objectif et le comité de pilotage du site Natura 2000 « Sources de la Drôme »,

Considérant que la restauration des plans d'eaux nécessite de retirer les poissons d'ornement, que ces poissons n'ont pas de vocation piscicole et ont un impact majeur sur la biodiversité,

Considérant que l'opération peut faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Eau & Biodiversité » de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, laquelle sera cofinancée par les acteurs du territoire et que l'ensemble sera coordonné par le service Natura 2000 selon le plan de financement prévisionnel :

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIERS  
BILLEGARDE-EN-DIOIS  
BOBÉ  
BRIFFIL  
CHALANCON  
CHAMAIAC  
CHARENTS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABIEF  
GLANDAGE  
GUMIANT  
JONCHÈRES  
LA-BÂTIE-DES-FONTS  
LA-MOTTE-CHARENTON  
LAVAIL-D'AIX  
LES-PRÉS  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LE-CROIX-VALENT  
MARDIGNAC  
MENGLOS  
MISTON  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONT-ST-ALBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADILLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMÉYER  
ROTHÉ  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDOLÉ-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
STE-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALDROM  
VOIVENT

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-le-pays.com

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	Montants	Part
Achat petit matériel	1 000,00 €	Prise en charge AERMC	15 319,50 €	70,00%
Locations matériel	2 050,00 €	Co-financement programme alpi-mares	4 620,00 €	21,11%
Intervention manutention	4 620,00 €	Contribution Groupe Sympetrum (achat en direct petit matériel)	1 000,00 €	4,57%
Pêche de sauvegarde	2 495,00 €	Complément : reliquat subvention Natura 2000 CCD 2023	945,50 €	4,32%
Communication	3 800,00 €			
Suivis naturalistes et synthèse de l'opération	7 920,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES (T.T.C)</b>	<b>21 885,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (TTC)</b>	<b>21 885,00 €</b>	<b>100,00%</b>

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le plan de financement de l'opération de restauration d'un réseau de plan d'eau aux sources de la Drôme, tel que détaillé ci-dessus,
- autorise le Président à déposer cette demande de subvention,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



**Pays  
Diois**  
Communauté des Communes du Diois

Publié le : **17 OCT. 2023**

Délibérations – BC 12 octobre 2023 – B231012-03

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com?

99\_DE-026-242600534-20231017-B231012\_03-



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

**B231012-04**

**Objet :**

**Mobilité : Projet DIOIS AVELO - Règlement d'aide aux vélocistes pour l'opération « Coups de pouce » aux cyclistes**

La Vice-Présidente en charge de la Mobilité (Isabelle BIZOUARD) expose :

Considérant que le projet DIOIS AVELO, soutenu par l'ADEME (programme AVELO2), a pour objectif d'encourager la pratique du vélo du quotidien sur le territoire du Diois,

Considérant que parmi les actions de « services » prévues, l'opération « Coups de pouce » à la réparation et à l'équipement prévoit d'accompagner les cyclistes dans leur pratique,

Considérant que des prestations auprès de plusieurs professionnels du cycle permettront aux usagers résidents du Diois de bénéficier d'une aide financière pour remettre en état leurs vélos et de s'équiper pour une pratique sûre et confortable,

Considérant qu'un règlement d'aide délimite le périmètre de la prestation, fixe le niveau d'aide possible (30€ pour l'aide à la réparation ou 50% de ou des équipements plafonnés à 30€) et doit être approuvé par les vélocistes avant tout lancement de prestation,

Considérant que cette opération « Coups de pouce » est prévue de novembre 2023 à avril 2024, que le coût prévisionnel est de 10 000€ HT maximum, cofinancé à 50% par l'ADEME, et que ce montant est réparti de manière prévisionnelle également entre les différents vélocistes affiliés, soit 2 000€ HT maximum pour chaque prestataire,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve le règlement d'aide comme précisé ci-dessus,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-026-242600534-20231017-B231012\_04-1

ARNAYON  
AUCEION  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAUBRIERS  
BELLERGADE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHAILANCON  
CHAMALOC  
CHARENTS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GIANDAGE  
GUMIANT  
JONCHÈRES  
LA BATHIE DES FONTS  
LA MOTTE-CHAILANCON  
LAVAL D'AIK  
LES PRES  
LESCHES-EN-DIOIS  
LIEC-EN-DIOIS  
LUS-LE-ERDIX-HAUT  
MARIGNAT  
MENGLON  
MISCON  
MONTAUBERT-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONET-ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOIBEAU-JANSAC  
ROCHEFURCHAT  
ROMPIER  
ROTHER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL-EN-QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN-EN-QUINT  
ST NAZAIRE-LE-DESERT  
STE-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL MARAVAL  
VALDROMA  
VOLVENT

Publié le : **17 OCT. 2023**



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

**B231012-05**

**Objet :**

**Logement : Attribution du marché de prestations intellectuelles n°2023-10, pour Animation – Ingénierie – Évaluation OPAH-RU, CCD et ville de Die**

Le Vice-Président en charge de l'Action sociale et du Logement (Joël BOEYAERT) expose :

Vu l'article L2124-1 du Code de la commande publique selon lequel un acheteur peut passer un marché selon une procédure formalisée,

Considérant que le marché formalisé est un marché de prestations intellectuelles pour l'animation, l'ingénierie, et l'évaluation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain, de la Communauté des Communes du Diois et de la ville de Die,

Considérant qu'une consultation par appel d'offre ouvert a été lancée le 31 juillet 2023 sur notre profil d'acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le BOAMP et le JOUE, et que la date limite de réception des offres était fixée au mardi 19 septembre 2023 à 17h00,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté des Communes du Diois, réunie le 12 octobre 2023 a statué pour attribuer le marché à l'association SOLIHA DROME (26010 Valence) pour un montant de 604 902,50 €HT,

Considérant la durée du marché de 5 ans,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- acte le choix de la CAO et attribue le marché 2023-10 animation – ingénierie – évaluation OPAH-RU CCD et Ville de Die à SOLIHA DROME (26010 Valence) pour un montant de 604 902,50 €HT,
- autorise le Président à signer le marché,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE  
Le 17/10/2023

Application agréée E-legal.com

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOUILL  
BRETHE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIÈRE  
JONCHÈRES  
LA BATHIE-DES-FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAIL-D'ARX  
LES PRÉS  
LESCHÈS-EN-DIOIS  
LITTE-EN-DIOIS  
LIS-LE-CROIX-VALENT  
MARSIGNAT  
MENGODON  
MISCON  
MONTAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONTET-ST-AUBAN  
PONTAIX  
POYDÈS  
PRADÈLLE  
RICOURBEAU-JANSAC  
ROCHEFURCHAT  
ROMMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAIRE-EN-DIOIS  
ST-ANDEOL-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
STE-CROIX  
VADHERIS-EN-QUINT  
VAL-MARAVET  
VALDROME  
VORVENT

Publié le : **17 OCT. 2023**





aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

**B231012-06**

### Objet :

**Zéro Déchet : Attribution du marché de fourniture 2023-16 pour fourniture et livraison d'un camion poids lourd polybenne neuf pour le transport de déchets ménagers**

Le Vice-Président en charge du Zéro déchet et Réemploi (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu l'article L2123-1 du Code de la commande publique selon lequel un acheteur peut passer un marché selon une procédure adaptée,

Considérant qu'une consultation pour la fourniture d'un camion polybenne a été lancée le 22 septembre 2023 sur le profil d'acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le BOAMP, et que la date limite de réception des offres était fixée au jeudi 05 octobre 2023 à 17h00,

Vu le rapport d'analyses des offres,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- attribue le marché n°2023-16 pour la « Fourniture et livraison d'un camion poids lourd polybenne neuf pour le transport de déchets ménagers » à la société TRUCKS SOLUTIONS (26000 Valence), laquelle a produit l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 168 000€ HT,
- autorise le Président à signer le marché,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON

ARNAYON  
AUCÉLON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULE  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOT  
CHARENTS  
CHATELONNEN-DIOIS  
DIE  
ESTRIBET  
GUANDAGE  
GUMIÈRE  
JONCHÈRES  
LA BATTIE-DÉS-FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAILLAIN  
LES PRES  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LE-CROIX-HAUT  
MARGNAÇ  
MENGION  
MISCON  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONET-ST-AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBLEAU-JANSAC  
ROCHEFURCHAT  
ROMÉYER  
RUTIER  
SAINT-ROMAN  
SOULABRE-EN-DIOIS  
ST-ANDRÉ-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JUBIN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
STE-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

Publié le : 17 OCT. 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLETT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

**B231012-07**

**Objet :**

**Personnel : Création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de maîtrise**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURRENG) expose :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de renforcer la structuration du service d'exploitation Zéro déchet, le Vice-Président propose la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi permanent à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie C à compter du 12 octobre 2023,
- dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau de diplôme 3 (CAP-BEP) ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires et sera rémunéré en référence à un indice majoré de la grille indiciaire des Agents de maîtrise territoriaux,
- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

Publié le : 17 OCT. 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com

ARNAYON  
AUCHEON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAUREVES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRIEHE  
CHALANCON  
CHAMALOT  
CHARINS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GRANDAGE  
GUAUTHIERE  
JONCHERES  
LA BASTIE DES FURTES  
LA MOTTE-SHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUT-EN-DIOIS  
LUS-LA-CROIX-HAUTE  
MARSYSAU  
MISLON  
MISON  
MONTAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-ET-SEL  
PONTET-ST-AUBAN  
PONTAIX  
PONDIS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
RENHETOURCHAT  
ROMYER  
ROTHIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDEOL-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-ET-DESERT  
ST-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARANT  
VALDRÔME  
VOLVENT



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

**B231012-08**

**Objet :**

**Personnel : Création d'un emploi permanent à temps complet d'Assistant(e) administratif(ve) Ressources humaines sur un des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURRENG) expose :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Pour renforcer le service Ressources humaines, suite au départ de l'assistante administrative à temps plein dans un autre pôle, le Vice-Président propose la création d'un emploi d'Assistant(e) administratif (ve) sur un des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi permanent à temps complet d'Assistant(e) administratif(ve) sur un des grades du cadre d'emploi des Adjoints administratifs relevant de la catégorie C à compter du 12 octobre 2023,
- dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau de diplôme 3 (CAP-BEP) ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires et sera rémunéré en référence à un indice majoré de la grille indiciaire des adjoints administratifs,
- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS  
EN PREFECTURE  
le 17/10/2023

Communauté des Communes du Diois Application agréée E-legalpro.com

ARNAYON  
AUCÉLON  
BARNAVE  
BARSAC  
BLAUMONT-EN-DIOIS  
BLAIRIÈRES  
BELLIGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETE  
CHALANÇON  
CHAMALDÉ  
CHARENTS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABIEFF  
GANDAGE  
GUMIÈRE  
JONCHÈRES  
LA BÂTIE-DES-FONTS  
LA MOTTE-CHATELON  
LAVAL-D'AIX  
LES FRÈS  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LA-CROIX-HAUTE  
MARTIGNAS  
MESTIGNON  
MISCON  
MONTLAMBON-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONES-LE-SEC  
PONTAIN  
POYOLS  
PRADÈLE  
RI-COUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMYER  
RÔTIER  
SAINT-ROMAN  
SELAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDEOL-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JUEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESTRÉ  
ST-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARVAL  
VALDRÔME  
VOLVENT

Publié le : 1-7 OCT. 2023



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	<b>Présents :</b> Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <b>Excusés :</b> Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <b>Secrétaire de séance :</b> Claire GÉRY <b>Également présents :</b> Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.
--	---

**B231012-09**

### Objet :

**Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 28 heures hebdomadaire - de Coordinateur/trice France Services sur le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURRENG) expose :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Par délibération en date du 23 février 2023, le Conseil communautaire a décidé la prise de compétences France services par la Communauté des Communes,

Afin de pouvoir animer et organiser le service sur le territoire, le Vice-Président propose la création d'un emploi permanent à temps non complet – 28 heures hebdomadaire - de Coordinateur/trice France Services sur le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup> de Coordinateur(trice) France Services sur le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie B à compter du 12 octobre 2023,**
- **dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau de diplôme 4 (Bac) ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires et sera rémunéré en référence à un indice majoré de la grille indiciaire des rédacteurs principaux 2<sup>ème</sup> classe,**
- **dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,**
- **dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,**
- **charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

Publié le : **17 OCT. 2023**

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMBIANE  
JONFÈRÈRES  
LA BÂTE DES FOIES  
LA MOTTE-CHATELON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES-EN-DIOIS  
LIEU-EN-DIOIS  
LUS-IA-CROIX-HAUTE  
MARDIGNAS  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONES-ST-AUBAN  
PONTAIX  
POYÛLS  
PRADÈLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMYER  
RÔTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDEOL-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESSERT  
STE-CROIX  
VALHÈRES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALDRÔME  
VOLVENT



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

**B231012-10**

**Objet :**

**Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 26 heures hebdomadaire – de Conseiller/ère France Services sur le grade de rédacteur**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURRENG) expose :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Par délibération en date du 23 février 2023, le Conseil communautaire a décidé la prise de compétences France Services par la Communauté des Communes,

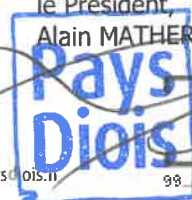
Afin de faire fonctionner le service et notamment d'accompagner les usagers dans les points d'accueil du territoire, le Vice-Président propose de créer un emploi permanent à temps non complet - 26 heures hebdomadaire - de Conseiller(ère) France Services sur le grade de rédacteur,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 26/35<sup>ème</sup> de Conseiller(ère) France Services sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie B à compter du 12 octobre 2023,
- dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau de diplôme 4 (Bac) ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires et sera rémunéré en référence à un indice majoré de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux,
- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,

Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE  
le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Publié le : **17 OCT. 2023**



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

### B231012-11

#### Objet :

#### Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 26 heures hebdomadaire – de Conseiller/ère France Services sur le grade de rédacteur

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURRENG) expose :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Par délibération en date du 23 février 2023, le Conseil communautaire a décidé la prise de compétences France Services par la Communauté des Communes,

Afin de faire fonctionner le service et notamment d'accompagner les usagers dans les points d'accueil du territoire, le Vice-Président propose de créer un emploi permanent à temps non complet - 26 heures hebdomadaire - de Conseiller(ère) France Services sur le grade de rédacteur,

#### Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 26/35<sup>ème</sup> de Conseiller(ère) France Services sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie B à compter du 12 octobre 2023,
- dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau de diplôme 4 (Bac) ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires et sera rémunéré en référence à un indice majoré de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux,
- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON

**Pays  
Diois**

RECUEIL EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-legal.com

95\_DE-26-242600534-20231017-8231012\_11-1

Publié le : 17 OCT. 2023

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETHE  
CHALANCON  
CHARAALON  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIÈRE  
JONCHÈRES  
LA BATIE-DES-FONTS  
LA MOTTE-CHAMANCON  
JAVAIL D'AIX  
LES PRÉS  
LESCHÈS-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LE-CROIX-HAUT  
MARGINAL  
MENGION  
MISCON  
MONTAUR-EN-DIOIS  
MONTAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
POMET-ST-AUBAN  
PONTAIX  
POYDÉS  
PRADILLÉ  
RICOUBEAU-JANSAIL  
ROCHEFOURCHAT  
ROMÉYER  
ROTHIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAÏRES-EN-DIOIS  
ST-ANDEOL-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
SIL-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALDRÔME  
VOLVENT



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.
--	---

**B231012-12**

### Objet :

**Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 20 heures hebdomadaire – de Conseiller/ère France Services sur le grade de rédacteur**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURRENG) expose :

Vu le Code général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Par délibération en date du 23 février 2023, le Conseil communautaire a décidé la prise de compétences France Services par la Communauté des Communes,

Afin de faire fonctionner le service et notamment d'accompagner les usagers dans les points d'accueil du territoire, Le Vice-Président propose de créer un emploi permanent à temps non complet - 20 heures hebdomadaire - de Conseiller(ère) France Services sur le grade de rédacteur,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 20/35<sup>ème</sup> de Conseiller(ère) France Services sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie B à compter du 12 octobre 2023,
- dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau de diplôme 4 (Bac) ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires et sera rémunéré en référence à un indice majoré de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux,
- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

17 OCT. 2023

Publié le :

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/10/2023

Application agréée E-legal.com

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAUREPÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHAILANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMYÈRE  
JONCHÈRES  
LA BATHIE-DES-FONDS  
LA MOTTE-CHAILANCON  
LAVAY-D'AIX  
LES PRES  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LE-CROIX-HAUTE  
MARGINAL  
MENGIEN  
MISCON  
MONTAUR-EN-DIOIS  
MONTMADR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
POINT-ST-AUBAN  
PONTAIX  
PRYDÈS  
PRADILL  
RECOUBEAU-JANSAL  
ROCHETOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAIRE-EN-DIOIS  
ST-ANDEOL-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
STE-CROIX  
VALCHÈRES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEI  
VALDROMI  
VOLVENT



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI.</p> <p><u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY</p> <p><u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

**B231012-13**

### Objet :

**Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 17.5 heures hebdomadaire – de Conseiller/ère France Services sur le grade de rédacteur**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURRENG) expose :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Par délibération en date du 23 février 2023, le Conseil communautaire a décidé la prise de compétences France services par la Communauté des Communes,

Afin de faire fonctionner le service et notamment d'accompagner les usagers dans les points d'accueil du territoire, le Vice-Président propose de créer un emploi permanent à temps non complet – 17.5 heures hebdomadaire - de Conseiller(ère) France Services sur le grade de rédacteur,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 17.5/35<sup>ème</sup> de Conseiller(ère) France Services sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie B à compter du 12 octobre 2023,
- dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau de diplôme 4 (Bac) ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires et sera rémunéré en référence à un indice majoré de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux,
- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

17 OCT. 2023

Publié le :

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,

Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/10/2023

Application agréée E-legal.com

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAUREPES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRITTE  
CHATAIGNON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GIANDAGE  
GOMMAYE  
JONCHERES  
LA-BATIE-DES-FRANCS  
LA-MOTTE-CHARLONNEN  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES-EN-DIOIS  
LIEU-EN-DIOIS  
LIEU-SA-FRUIX-HAUT  
MABIGNAC  
METSIGRE  
MISCON  
MONTAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONES-ST-AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADIEL  
RECHERBAU-JANSAT  
RECHERCHES-HAUT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDOEIL-EN-QUINT  
ST-OLIVER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
STE-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEI  
VALDROMI  
VOLVENT





aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.
--	---

**B231012-14**

### **Objet :**

**Personnel : Création d'un emploi non permanent à temps complet de Responsable de la structure « Le Plantier » sur le grade de Technicien territorial**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURRENG) expose :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-23 1°,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

L'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Par délibération en date du 28 septembre 2023, le Conseil communautaire a décidé l'acquisition du centre de vacances « Le Plantier » à Luc-en-Diois. Il sera nécessaire qu'un agent puisse demeurer sur place et assurer la surveillance, la maintenance, l'entretien et le fonctionnement éventuel du site. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les agents permanents de la collectivité,

Le Vice-Président propose de créer un emploi non permanent à temps complet sur le grade de Technicien territorial,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide de créer un emploi non permanent à temps complet sur le grade de Technicien territorial relevant de la catégorie B pour effectuer les missions de responsable de la structure « Le Plantier » suite à l'accroissement temporaire d'activité,**
- **autorise le Président à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois conformément à l'article L 332-23 1° du Code général de la fonction publique,**
- **dît que la rémunération sera fixée par référence à un indice de la grille des Techniciens territoriaux,**

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAT  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLIGARD-EN-DIOIS  
BOURK  
BRIFFE  
CHALANCON  
CHAMAILLE  
CHARENS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANTAGE  
GUIMANT  
JONCHÈRES  
LA BÂTE-DES-FRÈRES  
LA MOTTE-CHALANCON  
L'AVAIL-D'AX  
LES PRIS  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LE-FRÈRE-MONT  
MARTIGNAC  
MIGNONS  
MISCON  
MONTAUR-EN-DIOIS  
MONTAUR-EN-DIOIS  
PENINS-LE-SEI  
POMÉ-ET-AUDAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADILLI  
RECOULEAU-JANSOL  
ROCHEFOURCHAÏ  
ROMÈYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDÉOLIN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-ET-DISÈRE  
SIL-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALDROMI  
VOUVENT

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

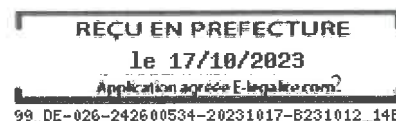
Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Publié le :

**17 OCT. 2023**

Delibérations – BC 12 octobre 2023 – B231012-14





aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.
--	--

**B231012-15**

### Objet :

**Personnel : Création d'un emploi non permanent à temps non complet – 30 heures hebdomadaire – de Secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURENG) expose :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-23 1°,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

L'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Créé en 2016, le SISEMA (Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie) a vocation à apporter une solution de secrétariat de mairie mutualisé pour des besoins permanents ou temporaires (renfort, remplacement) aux communes de la Communauté des Communes qui le demandent. Il est nécessaire de pouvoir conforter le service pour répondre aux besoins de renfort des communes de Ponet-St Auban et Pontaix. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les agents permanents du SISEMA,

Le Vice-Président propose de créer, à compter du 12 octobre 2023, un emploi non permanent à temps non complet – 30 heures hebdomadaires - sur le grade d'adjoint administratif,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 30/35<sup>ème</sup> sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour effectuer les missions de Secrétaire de mairie suite à l'accroissement temporaire d'activité,
- autorise le Président à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois conformément à l'article L 332-23 1° du Code général de la fonction publique,
- dit que la rémunération sera fixée par référence à un indice de la grille des adjoints administratifs,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BODDÉ  
BRETEL  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GIANDAGE  
GIMMIANI  
JONCHÈRES  
LA-BATH-DES-FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL-D'AN  
LES-PRÉS  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LE-ERTH-HAÏFF  
MARGNAC  
MENGLOS  
MISON  
MONTAUBÉ-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PIENHIS-LE-SEC  
PONET-ST-AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADÈRE  
RICOURBEAU-JANVAC  
RICHEBOURGHÉ  
ROMÉVIE  
ROTHIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDRÉ-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
STÉ-CROIX  
VALHÈRES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALTHOMÉ  
VOLVENT

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application en ligne E-legalite.com

- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Publié le : **17 OCT. 2023**

Délibérations – BC 12 octobre 2023 – B231012-15

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2426 00534-20231017-B231012\_15-



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19	<b>Présents</b> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <b>Excusés</b> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <b>Secrétaire de séance</b> : Claire GÉRY <b>Également présents</b> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.
--	---

**B231012-16**

### Objet :

**Personnel : Création d'un emploi non permanent à temps non complet – 16 heures hebdomadaire – de Secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURRENG) expose :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-23 1°,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

L'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Créé en 2016, le SISEMA (Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie) a vocation à apporter une solution de secrétariat de mairie mutualisé pour des besoins permanents ou temporaires (renfort, remplacement) aux communes de la Communauté des Communes qui le demandent. Il est nécessaire de pouvoir conforter le service pour répondre aux besoins de renfort de la commune de Glandage. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les agents permanents du SISEMA, le Vice-Président propose de créer, à compter du 12 octobre 2023, un emploi non permanent à temps non complet – 16 heures hebdomadaires - sur le grade d'adjoint administratif,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 16/35<sup>ème</sup> sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour effectuer les missions de Secrétaire de mairie suite à l'accroissement temporaire d'activité,
- autorise le Président à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois conformément à l'article L 332-23 1° du Code général de la fonction publique,
- dit que la rémunération sera fixée par référence à un indice de la grille des adjoints administratifs,

REÇU EN PREFECTURE

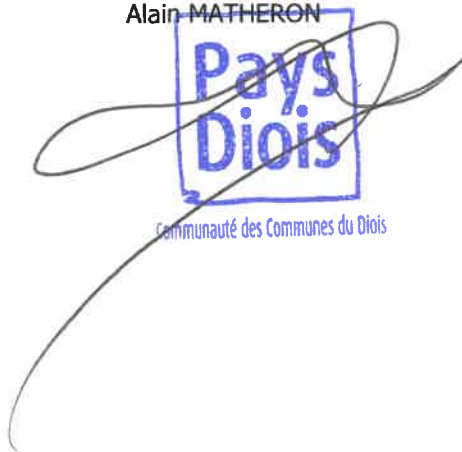
le 17/10/2023

Application agréée E-leqalre.com

ARNAYON  
ARCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLIGARDE-EN-DIOIS  
BOULLE  
BRETHE  
CHAMARON  
CHAMARON  
CHARENTS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABIEF  
GLANDAGE  
GOMMAN  
JONCHÈRES  
LE BATHIE-DES-TOURS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRIS  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LA-CROIX-HAUTE  
MARIGNAC  
MENGIONS  
MISCON  
MONTAUB-EN-DIOIS  
MONTAUB-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
FONTENET-AURAY  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADIER  
RECOURBEAU-JANSAC  
ROCHEROUSSAT  
ROMENY  
ROTHIE  
SAINT-ROMAN  
SOLAIRE-EN-DIOIS  
ST-ANDRÉ-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-ET-DESERT  
STE-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALDROM  
VOLVENT

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



**Pays  
Diois**  
Communauté des Communes du Diois

Publié le : **17 OCT. 2023**

Délibérations – BC 12 octobre 2023 – B231012-16

REÇU EN PREFECTURE  
le 17/10/2023  
Application agréée E-legal.com

99\_DE-026-242600534-20231017-B231012\_16-



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLETT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

**B231012-17**

### Objet :

**SISEMA : Convention de formation professionnelle avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la formation de « collaboratrices/collaborateurs de mairie »**

Le Vice-Président en charge de la Mutualisation et du Personnel (Olivier TOURENG) expose :

Vu les articles L452-1 et suivants du Code général de la fonction publique,

Considérant l'offre de formation construite par le Centre De Gestion de la Drôme pour répondre à un besoin d'accompagnement à la prise de poste de «Collaboratrices.eurs de mairie» (secrétaires de mairie),

Considérant les besoins de formation des agents nouvellement intégrés au Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie (SISEMA),

Considérant l'offre d'une formation planifiée sur une alternance bimensuelle de présence en mairie et en formation, ce qui représente 35 jours de formation s'étalant sur 5 mois entre le 30 octobre et le 31 mars,

Considérant l'intérêt de soutenir l'initiative du Centre De Gestion de la Drôme, pour un dispositif de formation nouveau, s'adressant en priorité aux demandeuses.eurs d'emplois et pouvant, en cas de pérennisation sur les années à venir, accompagner les besoins de recrutement des communes liées aux futurs départs en retraite,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la convention de partenariat avec le Centre De Gestion de la Drôme pour la formation de «Collaboratrices/collaborateurs de mairie »,
- valide la prise en charge financière de l'inscription de deux agents au titre de la session de formation 2023 pour un montant de 5 600 € TTC,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application au site E-registre.com

Publié le : 17 OCT. 2023

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETEL  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GRANDAGE  
GUMIANS  
JONCHÈRES  
LA-BATIE-DES-FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL-D'AIX  
LES-PRIS  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUS-EN-DIOIS  
LUS-LA-CROIX-HAUTE  
MARGNAC  
MENGION  
MISON  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
POMET-ST-AUBAN  
PONTAIX  
POYOIS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAT  
ROCHETOURCHAT  
ROMEYER  
ROTHIE  
SAINT-ROMAN  
SOLAIRE-EN-DIOIS  
ST-ANDÉOL-EN-QUIRT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESSERT  
STE-CROIX  
VACHERÈS-EN-QUINT  
VAL-MARAVEI  
VALDROMAI  
VALVENT



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

**B231012-18**

### Objet :

**Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 12 heures hebdomadaire – de Secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURENG) expose :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les besoins du SISEMA (Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie),

Le Vice-Président propose la création d'un emploi permanent à temps non complet – 12 heures hebdomadaire – de Secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **décide de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 12 heures par semaine de Secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie C à compter du 12 octobre 2023,**
- **dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau de diplôme 3 (CAP-BEP) ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires et sera rémunéré en référence à un indice majoré de la grille indiciaire des agents de maîtrise territoriaux,**
- **dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,**
- **dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,**
- **charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/10/2023

Application agréée E-justice.com

Publié le : 17 OCT. 2023

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLÉGARDE-EN-DIOIS  
BOUC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENTS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GIANDAGE  
GIMMAYE  
JONCHÈRES  
LA BATTIE DES FURVES  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAY-D'AIX  
LES-PRÉS  
LESCHES-EN-DIOIS  
LIEC-EN-DIOIS  
LUS-SA-CROIX-HAUTE  
MARIGNAC  
MENGON  
MISON  
MONTAUBAN-EN-DIOIS  
MONTMAGUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SIC  
POUILLEY-ST-AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOURBEAU-JANSAC  
ROCHFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTHIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDRÉ-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
SIE-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARVAIS  
VALTROME  
VOLVENT